

## INTERPELLATION

### Les crottes de chien sur les chemins de la Commune, toute une sinécure !

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs Les Municipaux,  
Chers Collègues,

J'ai été élue par les habitants de notre commune/ville de Blonay St-Légier pour être leur représentante et leur voix au sein du Conseil Communal. A ce titre, je me permets aujourd'hui de prendre la parole et d'interpeller la Municipalité sur un sujet qui peut sembler anodin, mais qui toutefois, pourrit la vie de nombreux utilisateurs de nos trottoirs et chemins pédestres et ceci sans compter les jardins des propriétaires privés.

Nous aimons tous nos amis à 4 pattes, les chiens, mais il est à relever que si la majorité de leurs propriétaires les tiennent en laisse et ramassent leurs crottes, il y en a d'autres qui malheureusement n'adoptent pas ce comportement civilisé.

C'est le cas sur le trajet de l'école entre la Route des Epélévoz et le collège de Clos Béguin où le nombre de déjections journalières sur le sol sont impressionnantes. N'empruntant pas ce chemin moi-même, j'ai été interpellée par un voisin, avec de nombreuses photos à l'appui, et ceci à plusieurs reprises, depuis des mois et des mois. Je précise que la route des Epélévoz est une allée très fréquentée par les propriétaires de chien qui profitent des vertes prairies pour lâcher leur animal dans la nature.

Il est à noter que la même situation règne sur les quais de Montreux-Villeneuve où il faut regarder où l'on marche tout au long du parcours. Notre Commune n'est, de loin pas, la seule avec ce problème récurrent, fruit des incivilités de propriétaires canins négligents.

Depuis la Place de Saint-Légier, il semblerait qu'il existe uniquement 2 poubelles avec distributeur de sachets à crottes. Celles-ci se trouvent au bas de la route du tirage (Pl. de Saint-Légier) et vers la fontaine de la route des Epélévoz. Je demande donc à la Municipalité de bien vouloir rajouter une poubelle vers l'emplacement de l'ancien « Molok » (croisement Ch. des Jaquerodes) et, surtout, de bien vouloir disposer des panneaux de mise en garde aux propriétaires de chien indéclicats, en guise de rappel, aux endroits stratégiques (sur la route des Epélévoz, au bas de la route du tirage et aux abords de l'école), comme celui disposé au début du chemin des « noyers ». Il faudrait de plus, signifier clairement que les contrevenants seront amendés.

Pour le surplus, le canton impose que les canidés soient tenus en laisse entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 juillet afin de préserver le bétail, la faune sauvage et la flore. C'est une obligation qui n'est pas malheureusement pas toujours respectée. Il conviendrait de le signaler clairement sur les sentiers pédestres et de publier un article dans le « Commune Info » afin d'informer la partie de la population qui ignore cette loi.

D'avance je remercie la Municipalité pour l'importance qu'elle accordera à ce sujet et pour les dispositions qu'elle prendra.

Marion Brunschwig, Conseillère Communale



Signatures :

NOM	PRENOM	SIGNATURES
DÉJARDIN	Philippe	P. Déjardin
RUCNET	Dominique	Dominique Rucnet
Contreras	Carlos	Carlos Contreras
DÉCOMBAZ	Julien	Julien Décombaz
Vall	Philippe	Philippe Vall